

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **20 janvier 2025 à 19 h 29**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 16 décembre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Omnibus de janvier
 - 4.1.1. Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.1.2. Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.1.3. Règlement (2025)-104-12 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.1.4. Règlement (2025)-105-8 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-03 - Route 117 - adoption du projet de règlement
 - 4.1.5. Règlement (2025)-233 autorisant l'usage garderie du groupe d'usage « communautaire de voisinage (P-1) » à l'intérieur de la zone PI-437 du règlement de zonage (2008)-102 dans le but de permettre la reconstruction de la garderie suite à un incendie - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2024)-232 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2025 - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Plan stratégique 2024-2028 - adoption
 - 5.3. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif
 - 5.4. Le Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2025-01-CSN - remplacement
7. GESTION FINANCIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

- 7.1. Listes des comptes à payer
- 7.2. Liste des engagements
- 7.3. Projets 2025 - mode de financement des dépenses

8. URBANISME

- 8.1. Procès-verbal du CCU du 12 décembre 2024 - dépôt
- 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - 8.2.1. Demande 2024-DM-284 - piscine - 3530, chemin des Franciscains
 - 8.2.2. Demande 2024-DM-287 - cheminée préfabriquée - 925, rue de Saint-Jovite
 - 8.2.3. Demande 2024-DM-293 - implantation dans la marge latérale - lots 6 268 096 et 6 268 097 - chemin Desmarais
 - 8.2.4. Demande 2024-DM-298 - orientation de la façade et nombre d'étages et de logements - 1303-1305, rue Labelle
 - 8.2.5. Demande 2024-DM-299 - aire de stationnement - 920, rue de l'École
 - 8.2.6. Demande 2024-DM-304 - nombre d'enseignes - 151, chemin du Curé-Deslauriers
- 8.3. PIIA
 - 8.3.1. Demande 2024-PIIA-001 - habitation multifamiliale - 920, rue de l'École
 - 8.3.2. Demande 2024-PIIA-166 - habitation multifamiliale - lot 5 785 032, 725, rue de la Montagne
 - 8.3.3. Demandes 2024-PIIA-175 et 2024-PIIA-176 - habitations multifamiliales - lots projetés 6 638 461 et 6 638 462, rue Légaré
 - 8.3.4. Demandes 2024-PIIA-177 à 2024-PIIA-180 - habitations multifamiliales - lots projetés 6 638 463 à 6 638 466, rue Légaré
 - 8.3.5. Demande 2024-PIIA-283 - allée d'accès - lot 6 007 413, chemin du Lac-Gauthier
 - 8.3.6. Demande 2024-PIIA-285 - enseignes - 151, chemin du Curé-Deslauriers - Colombus Café & Co
 - 8.3.7. Demande 2024-PIIA-286 - enseigne sur poteaux - 2052, chemin du Village - La Raffinerie
 - 8.3.8. Demande 2024-PIIA-291 - rénovation - 385, rue de Saint-Jovite - restaurant Mikes
 - 8.3.9. Demande 2024-PIIA-295 - escalier bâtiment #2 - 121-123, rue Cuttle
 - 8.3.10. Demande 2024-PIIA-323 - 720, boulevard du Docteur-Gervais - Centre de la petite enfance des Rires
- 8.4. Modification de la résolution CM23 11 686
- 8.5. Modification de la résolution CM24 11 646

9. INFRASTRUCTURES

- 9.1. Permis de voirie et raccordement routier 2025
- 9.2. Pavage conventionnel 2023 - acceptation finale partielle des travaux
- 9.3. Restauration des talus du chemin des Hauteurs à la suite du sinistre du 9 août 2024 - acceptation provisoire des travaux

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1. Demande de financement pour la production de cahiers du propriétaire - appui à Éco-corridors laurentiens

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1. Ministère de la Culture et des Communications du Québec lié au développement culturel - demande d'aide financière et autorisation de signature
- 11.2. Première Scène - programmation 2026 et 2027
- 11.3. Gratuité de location de glace
- 11.4. Comité de travail en culture de la Ville de Mont-Tremblant - création et nomination
- 11.5. Politique famille - municipalité amie des aînés (MADA) - nomination de deux élues responsables
- 11.6. Élu porteur du dossier du plan d'action pour les personnes ayant un handicap - nomination
- 11.7. Fourniture de services - animation de camps de jour - contrat

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 13.1. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - entente d'aide financière 2025

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

- 14. RAPPORT**
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**
- 16. AFFAIRES NOUVELLES**
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h 29.

CM25 01 001

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM25 01 002

3.1. Séance ordinaire du 16 décembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, tel que déposé, en modifiant les résolutions suivantes :

- Dépôt CM24 12 (6.1) : changer le statut de Claude Chandonnet et de Marie-Josée Alessi de « Temporaire » pour « Particulier »;
- CM24 12 705 : remplacer le numéro de lot projeté « 6 664 093 » par « 6 666 789 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 003

3.2. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

4.1. Omnibus de janvier

CM25 01 004 4.1.1. Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2025, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 005 4.1.2. Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2025)-102-79 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

L'objet de ce règlement vise notamment à rendre la mixité des usages obligatoires pour les terrains adjacents à la rue « chemin du Village » parmi les zones VA-123, VA-128, VA-132, VA-135, VA-136, VA-144 et VA-145 où les usages des classes « Habitation (H) » et « Villégiature (V) » autorisés à la grille des usages et des normes doivent être exercés uniquement sous forme d'usage mixte. Le présent avis de motion entraîne un effet de gel sur cette disposition du règlement.

CM25 01 006 4.1.3. Règlement (2025)-104-12 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2025, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2025)-104-12 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 007 4.1.4. Règlement (2025)-105-8 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-03 - Route 117 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2025, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2025)-105-8 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-03 - Route 117*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CM25 01 008 **4.1.5. Règlement (2025)-233 autorisant l'usage garderie du groupe d'usage « communautaire de voisinage (P-1) » à l'intérieur de la zone PI-437 du règlement de zonage (2008)-102 dans le but de permettre la reconstruction de la garderie suite à un incendie - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-233 autorisant l'usage garderie du groupe d'usage « communautaire de voisinage (P-1) » à l'intérieur de la zone PI-437 du règlement de zonage (2008)-102 dans le but de permettre la reconstruction de la garderie suite à un incendie* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

CM25 01 009 **4.2. Règlement (2024)-232 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2025 - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-232 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM25 01 (5.1) **5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

CM25 01 010 5.2. Plan stratégique 2024-2028 - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris en 2023 un processus de planification stratégique pour les années 2024 à 2028, visant à se doter d'une nouvelle vision et à définir ses priorités d'action;

CONSIDÉRANT que la Ville a consulté sa population en 2023 par le biais d'ateliers, de sondages et de consultations publiques;

CONSIDÉRANT que cette planification stratégique a été élaborée dans un processus collaboratif comprenant les élus municipaux, le personnel de direction et quelques membres du personnel cadre de la Ville;

CONSIDÉRANT que le personnel de direction de la Ville a contribué à l'élaboration du plan opérationnel 2025 pour assurer la mise en œuvre de sept grandes aspirations et de 19 projets porteurs qui lui permettra de réaliser sa vision à court terme et moyen terme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Plan stratégique 2024-2028 de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

CM25 01 011 5.3. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujets à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	Campagne de financement 2025	18 039 \$
Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)	Campagne de financement 2025	12 026 \$
École secondaire Curé-Mercure	Gala des Mercures 2024-2025	1 200 \$
Fondation du Cégep de Saint-Jérôme	Bourse du maire 2025	1 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

CM25 01 012 5.4. Le Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes

CONSIDÉRANT que le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour le spectacle du 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT que cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rembourser à Chœur Tremblant, un montant de 1 100 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972), pour les billets des jeunes de moins de 18 ans qui ont assisté au spectacle du Chœur Tremblant présenté à l'église de Saint-Jovite le 1^{er} décembre 2024, le tout tel qu'indiqué dans le document remis à la Ville et daté du 8 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CM25 01 (6.1) 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service de l'environnement et du développement durable					
2024-71	Félix Vanier	Régulier	Inspecteur en environnement	6 janvier 2025	
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2024-74	Alexandre Tali	Particulier	Préposé service à la clientèle	3 décembre 2024	
2024-74	Sidney Charland	Particulier	Préposé service à la clientèle	14 décembre 2024	

CM25 01 013 6.2. Signature de la lettre d'entente 2025-01-CSN - remplacement

CONSIDÉRANT les limitations fonctionnelles permanente émises par le médecin expert;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

CONSIDÉRANT que l'employé est incapable d'effectuer son emploi prélesionnel;

CONSIDÉRANT les discussions entre la CNESST, l'employé n° 366, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la Ville de Mont-Tremblant ainsi que leurs obligations respectives;

IL EST PRÉPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2025-01-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant les modalités de remplacement au poste de préposé au service à la clientèle pour l'employé n° 366 et d'assurer les suites tel qu'indiqué à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM25 01 014 7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 au montant de 250 858,30 \$ et pour le mois de janvier 2025 au montant de 26 622,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 015 7.2. Liste des engagements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 86 479,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 016 7.3. Projets 2025 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CM24 12 670 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, le programme triennal des immobilisations des années financières 2025, 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des immobilisations retenues pour l'année 2025, comme suit :

Description	Budget	Financement
Travaux de pavage annuels	1 500 000 \$	Règlement d'emprunt
Agrandissement et augmentation de la capacité de la station de pompage Ruisseau-Noir	1 000 000 \$	
Agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Centre-ville - Travaux	1 000 000 \$	
Mise à niveau de l'égout et de l'aqueduc - Secteur de la Forge/Lauzon	1 000 000 \$	
Îlot sportif Érik Guay : Conception et réalisation de la dalle et des bandes de la patinoire extérieure	400 000 \$	
Édifice Félix-Calvé : Transformation de l'édifice	300 000 \$	
Garage municipal - Plans et devis de réaménagement du stationnement et de	226 750 \$	

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

l'agrandissement du stationnement + travaux en 2026		
Acquisition du terrain des bassins du Gray Rocks	215 000 \$	
Construction d'un entrepôt + Plan et devis - Sentiers	70 000 \$	Excédent de fonctionnement
Équipement d'aménagement sentiers	75 000 \$	
Gestion des actifs - Chalet Charlie	265 000 \$	
Acquisition du chemin Charles-Duncan, après reconstruction du pont	250 000 \$	
Gestion des actifs - bâtiments	183 975 \$	
Garage municipal - Remplacement du réservoir eau chaude + augmentation de la réserve	54 420 \$	
Réfection complète - Boulevard du Docteur-Gervais, entre les rues Lafleur et Brown (plans et devis)	50 000 \$	
Menus travaux - Voirie	50 000 \$	
Mise en place des solutions pour le drainage du chemin des Vallons	50 000 \$	
Aménagement de sites pour conteneurs	36 280 \$	
Acquisition de servitudes - Égout sanitaire en bordure du lac Moore	30 000 \$	
Acquisition et intégration du logiciel AquaGEO	30 000 \$	
Reconstruction complète d'un tamis à la sablière	17 974 \$	
Reconstruction du support à équipement d'hiver dans la cour du garage municipal	18 140 \$	
Installation d'une glissière de sécurité dans une courbe dangereuse du chemin du lac Mercier	10 000 \$	
Luminaires conventionnels	10 000 \$	
Remplacement des deux panneaux de contrôles de l'eau du bassin récréatif et du bassin sportif	28 000 \$	
Remplacement de toile pour stage-line	10 000 \$	
WIFI à la plage du lac Tremblant	10 000 \$	
Oriflammes	13 415 \$	
Achat dameuse MRC	51 600 \$	Fonds de roulement
Acquisition de véhicules et machinerie pour maintien de la flotte de véhicules	1 192 705 \$	
Acquisition d'un véhicule pour le coordonnateur des parcs et espaces verts	55 665 \$	
Système de relève immédiate - Détection de menaces rançongicielles	55 193 \$	
Matériel informatique 2025	23 250 \$	
Remplacement de batteries salles de serveurs	14 718 \$	
Remplacement des portables des conseillers	14 718 \$	
Ordinateurs de remplacement en cas d'urgences (bris, non fonctionnels, volés, etc.)	5 887 \$	

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

Aménagement de sentiers	250 000 \$	Fonds de parcs
Lac Tremblant - Aménagement du parc du lac Tremblant, bordure/trottoir/banc	35 000 \$	
Pont Jack-Rabbit - Travaux de réfection	25 000 \$	
Îlot sportif Érik Guay : Pavage de l'aire d'attente et du talus	6 000 \$	
Plantation d'arbres et augmentation de l'indice de canopée en milieu urbain	125 000 \$	
Travaux de pavage annuels	500 000 \$	Fonds carrières et sablières
Menus travaux - Assainissement	31 250 \$	RASJ
Menus travaux - Assainissement	31 250 \$	RESJ
Menus travaux - Assainissement	31 250 \$	RAMT
Menus travaux - Assainissement	31 250 \$	REMT
Connexion de la bande cyclable de la rue Cadieux à la rue de Saint-Jovite	150 000 \$	Réserve financière à des fins sportives, récréatives et culturelles
Gestion des actifs - Bâtiment plage du lac Tremblant (Travaux)	100 000 \$	
Aménagement d'une station de lavage de bateaux et relocalisation de la station de vidange de roulottes	100 000 \$	
Étude de faisabilité d'un lien cyclable entre le P'tit Train du Nord et la rue de Saint-Jovite, près de l'axe de la rue Labelle	60 000 \$	
Bâtiment plage du lac Tremblant (Planification-Mandat)	50 000 \$	
Mobilier salle de spectacle (église)	108 150 \$	Fonds d'administration
Transition vers les compteurs d'eau intelligents	300 000 \$	
Achat dameuse MRC	360 000 \$	Subvention
Aménagement de sentiers	150 000 \$	
Construction d'un entrepôt + Plan et devis - sentiers	20 000 \$	

RASJ : réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite

RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite

RAMT : réserve d'aqueduc secteur Mont-Tremblant

REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

Dépôt CM25 01
(8.1)

8.1. Procès-verbal du CCU du 12 décembre 2024 - dépôt

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 12 décembre 2024, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil*.

8.2. Demandes de dérogations mineures

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CM25 01 017 8.2.1. Demande 2024-DM-284 - piscine - 3530, chemin des Franciscains

La demande 2024-DM-284 vise à autoriser une enceinte située à 0,76 m plutôt qu'à 1,5 m d'une piscine.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-255.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 018 8.2.2. Demande 2024-DM-287 - cheminée préfabriquée - 925, rue de Saint-Jovite

La demande 2024-DM-287 vise à autoriser une cheminée préfabriquée qui n'est pas recouverte d'un revêtement extérieur alors que le règlement l'exige.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-256.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 019 8.2.3. Demande 2024-DM-293 - implantation dans la marge latérale - lots 6 268 096 et 6 268 097 - chemin Desmarais

La demande 2024-DM-293 vise à autoriser une habitation unifamiliale :

- situé à 3 m plutôt qu'à 12 m d'une ligne latérale ;
- à une somme des distances de 15 m plutôt que de 24 m des lignes latérales.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-257.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures à la condition suivante :

- de procéder à l'enregistrement d'une servitude sur les lots 6 268 096 et 6 268 097 visant à établir une marge de 24 m entre les 2 résidences de ces propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 020 8.2.4. Demande 2024-DM-298 - orientation de la façade et nombre d'étages et de logements - 1303-1305, rue Labelle

La demande 2024-DM-298 vise à autoriser un bâtiment multifamilial :

- dont la façade principale n'est pas orientée vers la rue alors que le règlement l'exige;
- de 3 étages plutôt que d'un maximum de 2,5 étages;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

- de 12 logements plutôt que d'un maximum de 4 logements.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-258.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont le fait que la demande devrait faire l'objet d'une modification réglementaire plutôt que d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 021 8.2.5. Demande 2024-DM-299 - aire de stationnement - 920, rue de l'École

La demande 2024-DM-299 vise à autoriser un bâtiment multifamilial :

- dont l'aire de stationnement empiète dans la cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- n'ayant pas d'aire d'isolement entre le stationnement et un élément architectural alors que le règlement l'exige;
- dont l'aire d'isolement entre le mur arrière du bâtiment et l'aire de stationnement est de 1 m plutôt que de 2,5 m.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-260.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Billie-Jeanne Graton déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM25 01 022 8.2.6. Demande 2024-DM-304 - nombre d'enseignes - 151, chemin du Curé-Deslauriers

La demande 2024-DM-304 vise à autoriser l'installation :

- de trois enseignes plutôt que d'un maximum de deux sur la façade commerciale principale;
- de deux enseignes d'un même type alors que seulement une enseigne de chaque type est autorisée par façade.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-262.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Billie-Jeanne Graton reprend part aux délibérations.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

8.3. PIIA

CM25 01 023 8.3.1. Demande 2024-PIIA-001 - habitation multifamiliale - 920, rue de l'École

Les travaux de construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 6 logements situé au 920, rue de l'École, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-001, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-261.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont le fait que le bâtiment ne respecte pas l'architecture des bâtiments des quartiers résidentiels avoisinants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 024 8.3.2. Demande 2024-PIIA-166 - habitation multifamiliale - lot 5 785 032, 725, rue de la Montagne

Les travaux de construction d'une habitation multifamiliale de 23 logements ainsi que le prolongement d'une allée d'accès sur le lot 5 785 032, situé au 725, rue de la Montagne, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-166, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-265.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont le fait que le concept architectural du bâtiment ne s'inspire pas des principes directeurs découlant des milieux traditionnels présents sur le territoire de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 025 8.3.3. Demandes 2024-PIIA-175 et 2024-PIIA-176 - habitations multifamiliales - lots projetés 6 638 461 et 6 638 462, rue Légaré

Les demandes de PIIA suivantes sont assujetties au PIIA en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance des recommandations du CCU émises lors de sa séance tenue le 12 décembre 2024.

N° demande	Immeuble visé	Objet	N° résolution CCU
2024-PIIA-175	Lot 6 638 461, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-266
2024-PIIA-176	Lot 6 638 462, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-267

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions énumérées dans les recommandations du CCU que le conseil fait siennes, cependant, de retirer la condition « le retrait

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

des colonnes de pierres en façade avant et arrière », conformément aux documents cités aux recommandations du CCU et conformément :

- aux 2 premières perspectives du rapport division architecture-argumentaire, en lien avec l'architecture du perron avant commun, ainsi qu'avec la section centrale en pierre sur la façade arrière, qui ont été reçues par courriel le 10 janvier 2025;
- au plan d'aménagement paysager coordonné au plan d'ingénieur, préparé et signé par Élyse Dubuc et reçu le 10 janvier 2025;
- au plan de gestion des eaux pluviales préparé et signé par Virginie Labonté, ingénieure, portant le numéro de projet 18-102, et révisé en date du 8 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 026 8.3.4. Demandes 2024-PIIA-177 à 2024-PIIA-180 - habitations multifamiliales - lots projetés 6 638 463 à 6 638 466, rue Légaré

Les demandes de PIIA suivantes sont assujetties au PIIA en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance des recommandations du CCU émises lors de sa séance tenue le 12 décembre 2024.

N° demande	Immeuble visé	Objet	N° résolution CCU
2024-PIIA-177	Lot 6 638 463, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-268
2024-PIIA-178	Lot 6 638 464, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-269
2024-PIIA-179	Lot 6 638 465, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-270
2024-PIIA-180	Lot 6 638 466, rue Légaré	Habitations multifamiliales	CCU24-12-271

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-PIIA-177 et 2024-PIIA-178 aux conditions suivantes :

- de conserver l'espace naturel en cour arrière, tel qu'indiqué sur le plan d'aménagement paysager;
- que les fenêtres et les portes soient de couleur noire;
- qu'une garantie financière de 2 % de la valeur du projet soit déposée et qui sera remise lorsque l'ensemble des travaux seront réalisés conformément au permis délivré et que l'aménagement paysager sera complété et conforme;

Le tout conformément aux documents cités aux recommandations du CCU et conformément :

- aux 2 premières perspectives du rapport division architecture-argumentaire, en lien avec l'architecture du perron avant commun, ainsi qu'avec la section centrale en pierre sur la façade arrière, qui ont été reçues par courriel le 10 janvier 2025;
- au plan d'aménagement paysager coordonné au plan d'ingénieur, préparé et signé par Élyse Dubuc et reçu le 10 janvier 2025;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

- au plan de gestion des eaux pluviales préparé et signé par Virginie Labonté, ingénieure, portant le numéro de projet 18-102, et révisé en date du 8 janvier 2025.

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-PIIA-179 et 2024-PIIA-180 aux conditions suivantes :

- de conserver une bande boisée de 9 m le long de la ligne arrière (terrain 26) qui doit être délimitée par une clôture temporaire, avant la délivrance du permis de construction;
- de conserver une bande boisée de 2 m le long de la ligne arrière (terrain 27) qui doit être délimitée par une clôture temporaire, avant la délivrance du permis de construction;
- que le milieu humide soit délimité par une clôture temporaire, avant la délivrance du permis de construction ;
- que les fenêtres et les portes soient de couleur noire;
- qu'une garantie financière de 2 % de la valeur du projet soit déposée et qui sera remise lorsque l'ensemble des travaux seront réalisés conformément au permis délivré et que l'aménagement paysager sera complété et conforme;

Le tout conformément aux documents cités aux recommandations du CCU et conformément :

- aux 2 premières perspectives du rapport division architecture-argumentaire, en lien avec l'architecture du perron avant commun, ainsi qu'avec la section centrale en pierre sur la façade arrière, qui ont été reçues par courriel le 10 janvier 2025;
- au plan d'aménagement paysager coordonné au plan d'ingénieur, préparé et signé par Élyse Dubuc et reçu le 10 janvier 2025;
- au plan de gestion des eaux pluviales préparé et signé par Virginie Labonté, ingénieure, portant le numéro de projet 18-102, et révisé en date du 8 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 027

8.3.5. Demande 2024-PIIA-283 - allée d'accès - lot 6 007 413, chemin du Lac-Gauthier

Les travaux de construction d'une nouvelle allée d'accès située sur le lot 6 007 413, situé sur le chemin du Lac-Gauthier, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-283, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-272.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- le dépôt d'un plan d'ingénieur pour la gestion des eaux de surface « pour construction » avant la délivrance du permis;
- le dépôt d'une attestation de l'ingénieur au dossier qui confirme que les travaux ont été réalisés tels que les plans soumis;
- le dépôt d'une garantie financière de 2 000 \$ qui sera remise lors de la réception de l'attestation de l'ingénieur et à la validation de la conformité des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Billie-Jeanne Graton déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM25 01 028 8.3.6. Demande 2024-PIIA-285 - enseignes - 151, chemin du Curé-Deslauriers - Colombus Café & Co

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante et de trois enseignes sur auvent pour un commerce situé au 151, chemin du Curé-Deslauriers, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-285, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-263.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale, conformément aux plans préparés par la firme Bedoya Design et reçus en date du 7 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Billie-Jeanne Graton reprend part aux délibérations.

CM25 01 029 8.3.7. Demande 2024-PIIA-286 - enseigne sur poteaux - 2052, chemin du Village - La Raffinerie

Les travaux à des fins de modification d'une enseigne sur poteaux pour un commerce situé au 2052, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-286, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-273.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 030 8.3.8. Demande 2024-PIIA-291 - rénovation - 385, rue de Saint-Jovite - restaurant Mikes

Les travaux de rénovation extérieure du bâtiment du restaurant Mikes situé au 385, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-291, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-274.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont le fait que les couleurs et les matériaux déjà existants correspondent davantage aux critères du PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CM25 01 031

8.3.9. Demande 2024-PIIA-295 - escalier bâtiment #2 - 121-123, rue Cuttle

Les travaux de construction d'un escalier extérieur situé au 123, rue Cuttle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-295, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU24-12-276.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition suivante :

- le dépôt d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux qui sera remise à la validation de la conformité des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 032

8.3.10. Demande 2024-PIIA-323 - 720, boulevard du Docteur-Gervais - Centre de la petite enfance des Rires

Modifiée par
la résolution
CM25 02 081

Les travaux de reconstruction du bâtiment du Centre de la petite enfance des Rires situé au 720, boulevard du Docteur-Gervais, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2024-PIIA-323, sont assujettis au *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU25-01-030.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que le revêtement extérieur soit d'un ton de vert et que la mouluration soit d'un ton de beige;

DE suggérer la couleur « aiguille de pin de maibec » ou un vert sauge pour le revêtement extérieur et la couleur « sable » pour la mouluration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 033

8.4. Modification de la résolution CM23 11 686

CONSIDÉRANT la résolution CM23 11 686 visant l'autorisation d'une demande de PIIA sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été reçue afin de retirer la condition portant sur le coloris des bâtiments;

CONSIDÉRANT que l'orientation et l'implantation des bâtiments ne se prêtent pas à une alternance de coloris;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM23 11 686 en retirant la condition suivante :

- que le coloris des bâtiments soit de couleur blanc maibec pour 3 bâtiments et gris océan pour les 3 autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CM25 01 034 8.5. Modification de la résolution CM24 11 646

CONSIDÉRANT la résolution CM24 11 646 visant l'approbation d'une demande de PIIA sous condition;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été reçue afin que la condition d'approbation soit modifiée;

CONSIDÉRANT que le demandeur accepte de modifier la couleur du corps des bâtiments pour la couleur « Grand Nord », mais souhaite conserver la couleur « Glace noire » pour les autres éléments;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM24 11 646 en remplaçant la condition par :

- que le corps des bâtiments soit de la couleur Grand Nord et les autres éléments, de la couleur Glace noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFRASTRUCTURES

CM25 01 035 9.1. Permis de voirie et raccordement routier 2025

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures doit à l'occasion procéder à des travaux d'entretien de ses infrastructures à l'intérieur de l'emprise des routes sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ce qui implique d'obtenir les permissions de voirie ou de conclure les ententes d'entretien nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'accorder les permissions de voirie nécessaire en cours d'année 2025 et d'autoriser le directeur et les directeurs adjoints du Service des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état n'excèdent pas 10 000 \$;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

DE s'engager à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 036 9.2. Pavage conventionnel 2023 - acceptation finale partielle des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage conventionnel 2023 ont été réalisés par Pavages Multipro inc., pour les rues Napoléon, Mercier, Robert et Émond Est;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CONSIDÉRANT que les travaux du chemin O'Reilly n'ont pas été réalisés pour des raisons hors du contrôle de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale partielle des travaux de pavage conventionnel 2023 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 38 167,65 \$, taxes en sus (projets 2023-18, 19, 20, 21 et 22);

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 037

9.3. Restauration des talus du chemin des Hauteurs à la suite du sinistre du 9 août 2024 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de restauration des talus du chemin des Hauteurs ont été complétés le 27 novembre 2024 par Excapro inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de restauration des talus du chemin des Hauteurs, et de verser à Excapro inc. la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 6 481,48 \$, taxes en sus, et pour laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

CM25 01 038

10.1. Demande de financement pour la production de cahiers du propriétaire - appui à Éco-corridors laurentiens

CONSIDÉRANT qu'Éco-corridors laurentiens, organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels dans les Laurentides, compte déposer une demande de financement à la Fondation de la faune du Québec pour un projet de démarchage auprès de propriétaires de boisés prioritaires pour la conservation à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Ville est requis pour cette demande de financement;

CONSIDÉRANT que la Ville est sur le point d'adopter son Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels et vise à protéger 40 % de son territoire d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que la Ville a réalisé une priorisation des milieux naturels à protéger sur son territoire et que les boisés prioritaires du projet en font partie;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CONSIDÉRANT que la Ville a entamé un projet de démarchage et de sensibilisation pour la conservation volontaire auprès des propriétaires des boisés prioritaires en 2024;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-470-00-419;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'appuyer Éco-corridors laurentiens dans sa demande de financement pour le projet de démarchage auprès de propriétaires de boisés prioritaires pour la conservation à Mont-Tremblant;

DE contribuer au projet d'Éco-corridors laurentiens à la hauteur de 1 139 \$, conditionnellement à ce que le financement soit accordé par la Fondation de la faune du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM25 01 039

11.1. Ministère de la Culture et des Communications du Québec lié au développement culturel - demande d'aide financière et autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre aux municipalités l'occasion d'arrimer leurs actions en culture et de financer, à parts égales, des projets structurants par le biais du programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 - Volet 1*;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce programme est de conclure une entente d'aide financière visant à soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que l'entente d'aide financière est conditionnelle à la signature du document de conditions d'octroi de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la coordonnatrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, à déposer pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 - Volet 1* auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et à signer le document de conditions d'octroi de l'aide financière pour des projets culturels qui seront réalisés au cours des années 2025, 2026 et 2027 et de confirmer l'engagement de la Ville à contribuer à hauteur de 50 % du budget total par projet soumis au Ministère, pour une somme de 27 250 \$ pour trois ans (poste budgétaire 02-702-90-499) soit :

- 10 000 \$ en 2025 pour le projet d'une étude en développement culturel pour le secteur Village;
- 8 658 \$ en 2026 pour un projet d'animations littéraires auprès des jeunes dans les parcs de la Ville;
- 8 592 \$ en 2027 pour un projet d'animation littéraire et de prêts de livres dans les maisons pour aînés de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

CM25 01 040 11.2. Première Scène - programmation 2026 et 2027

CONSIDÉRANT que Première Scène présente une programmation de spectacles professionnels chaque année;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer les contrats à l'avance avec les agences d'artistes afin de garantir la disponibilité des artistes souhaités pour la programmation de 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'engager les sommes de 83 401 \$ au budget 2026 et de 85 903 \$ au budget 2027, totalisant 169 304 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-702-20-690), aux fins de couvrir le cachet des artistes prévus pour la programmation de 2026 et 2027;

D'autoriser la direction ou le coordonnateur du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire à signer les contrats avec les différentes agences et artistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 041 11.3. Gratuité de location de glace

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour obtenir la gratuité d'heures de glace à l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs et d'activités communautaires et pour la poursuite sur son territoire d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation pour la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner l'autorisation de gratuité de location de la glace correspondant à la tarification pour l'usage de l'aréna pour la période demandée à :

Événement	Organisme/Requérant	Dates	Valeur (taxes en sus)
Tournoi de hockey 50 ans et +	FADOQ - Région des Laurentides	24 janvier 2025, 13 h à 23 h	5 440 \$
		25 janvier 2025, 7 h 50 à 22 h	
		26 janvier 2025, 7 h 50 à 18 h	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 042 11.4. Comité de travail en culture de la Ville de Mont-Tremblant - création et nominations

CONSIDÉRANT que la Ville a actualisé sa Politique culturelle en 2024, laquelle constituera le cadre de référence pour les interventions municipales en culture;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de mettre en place un comité de travail en culture, en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'intérêt municipal, ayant pour mandat de suivre la mise en œuvre de la politique culturelle;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'une structure de comité de travail en culture qui aura pour mission de veiller à la cohérence et à la continuité de la vision culturelle dans les diverses interventions municipales, de collaborer à la prise en charge de certaines responsabilités culturelles municipales, de favoriser une participation démocratique dans l'élaboration des recommandations destinées à la Ville et de renforcer le lien entre l'intervention culturelle municipale et les réalités des milieux culturels et citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de candidatures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de créer un Comité de travail en culture permanent qui sera constitué des membres suivants pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 20 janvier 2027 :

- Madame Carole Paris, représentante des organismes culturels locaux;
- Madame Martine Bolduc, membre professionnelle issue du milieu culturel;
- Madame Lucie Forrat, membre professionnelle issue du secteur économique;
- Madame Louise Royer, représentante du secteur patrimonial;
- Madame Marlène Valour, citoyenne;
- Madame Karine Pelletier, citoyenne;
- Monsieur Pascal de Bellefeuille, citoyen;
- Madame Louise Bourque, artiste professionnelle;
- Madame Catherine Drouin, conseillère municipale;
- Madame Nicole Trudeau, directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire (SCLVC);
- Madame Daphnée Cyr, coordonnatrice à la culture au SCLVC;
- Madame Nathalie Chartrand-Lefebvre, coordonnatrice des bibliothèques au SCLVC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

CM25 01 043

11.5. Politique famille - municipalité amie des aînés (MADA) - nomination de deux élus responsables

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'élaborer ou de mettre à jour sa politique familiale et sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que les plans d'action qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA nécessite la nomination d'un élu responsable des questions aînées (RQA);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de désigner mesdames les conseillères Sylvie Vaillancourt et Catherine Drouin responsables pour la démarche de la politique famille et municipalité amie des aînés qui auront comme mandat d'assurer, au nom du conseil municipal, un lien avec la communauté pour toutes questions des familles et des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2025

CM25 01 044 11.6. Élu porteur du dossier du plan d'action pour les personnes ayant un handicap - nomination

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Ville de Mont-Tremblant s'engage à établir un plan d'action annuel à l'égard des personnes ayant un handicap afin de réduire les obstacles à leur participation sociale;

CONSIDÉRANT que ce plan doit inclure les obstacles identifiés, un bilan des mesures passées, ainsi que des actions à mettre en œuvre pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assurer une représentation efficace des citoyens et citoyennes handicapées et faciliter le lien avec le groupe de travail et le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que madame la conseillère Catherine Drouin soit nommée élue porteuse du dossier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Elle sera responsable de représenter la Ville auprès des citoyens, du groupe de travail et d'agir en tant que porte-parole pour les mesures envisagées et prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM25 01 045 11.7. Fourniture de services - animation de camps de jour - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire assurer la planification, l'organisation, la coordination et l'animation de son programme de camp de jour pour les saisons estivales 2025, 2026 et 2027 avec option de renouvellement pour les saisons 2028 et 2029;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à un appel d'offres public et que le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions pour les soumissionnaires dont l'évaluation est supérieure à 70 %, selon le tableau suivant :

Soumissionnaire	Pointage global	Montant (taxes en sus)*
Gestion Vincent et Limoges inc.	85.10	4 102 200,00 \$
Groupe Domisa	76.35	4 619 700,00 \$
Gestion Base de Plein Air Mont-Tremblant +	Non conforme	1 810 550,10 \$
9075-6719 Québec inc.	Non conforme	6 414 400,00 \$

CONSIDÉRANT que des erreurs se sont glissées dans la résolution CM24 12 725 quant aux montants des soumissions et au pointage global;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Gestion Vincent et Limoges inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage global, le contrat pour la fourniture de services pour l'animation de camps de jour pour les saisons estivales 2025, 2026 et 2027 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, au montant maximal de 4 102 200 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-498), conformément à l'appel d'offres CL-2024-01, et réparti comme suit :

- Années 2025, 2026 et 2027 : 2 404 800 \$, taxes en sus;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

Options de renouvellement :

- Année 2028 : 837 900 \$, taxes en sus;
- Année 2029 : 859 500 \$, taxes en sus;

D'abroger la résolution CM24 12 725.

* Les montants sont maximaux et basés sur un effectif maximal de 450 enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Billie-Jeanne Graton.

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM25 01 046

13.1. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - entente d'aide financière 2025

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter son soutien financier au fonctionnement et à la mission de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant (CCGMT) pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer l'octroi de toute forme d'aide financière;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de développement économique à signer pour et au nom de la Ville une entente d'aide financière pour l'année 2025 avec la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant pour soutenir son fonctionnement et sa mission selon les termes et conditions stipulés à l'entente;

D'autoriser le versement d'un montant de 25 000 \$, exempt de taxes (poste budgétaire 02-621-00-970), suivant la signature de l'entente entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le conseiller Joël Charbonneau.

La cantine de l'aréna Gilles Cadieux a obtenu son permis d'alcool. Par conséquent, il sera interdit à compter du 27 janvier de consommer de l'alcool qui ne sera pas vendu par la cantine à l'intérieur de l'aréna. Le non-respect de cette nouvelle réglementation pourrait mener à des sanctions individuelles ou collectives. Les heures d'ouverture de la cantine seront cependant prolongées afin qu'elle demeure ouverte une demi-heure après la fin de la dernière partie de hockey en soirée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

Je voulais prendre le temps d'offrir nos plus sincères condoléances, au nom de tous les membres du conseil, à M. Pascal de Bellefeuille, pour le décès de sa maman, Francine.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM25 01 047

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe

